



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-213105661-20231220-DB20231203-DE



Republique Française

Délibération n° 2023-12-03

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

SEANCE 20 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 12 décembre 2023

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, BEY-CREUX Céline, DEVORA Daniel, ESCRIEUX Patrice, MALET Jacques, PINAUD Jérôme, RICHER Pascale, ROUX Evelyne, ROUX Patrick, et ZINDEL Laurent.

Membres absents et excusés :

- GUILLES Bernard a donné procuration à ZINDEL Laurent,
- GALTIER Patrice a donné procuration à ROUX Patrick
- CARRIÈRE Jean-Louis a donné procuration à TUDELA François

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Demande de subvention pour l'abattage et replantation d'arbres

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le diagnostic phytosanitaire réalisé sur les arbres du boulodrome et de la place de l'église ainsi que la délibération Db 2023-11-07 du 20/11/2023 portant sur le choix des entreprises devant arracher, tailler et replanter les 6 arbres en état sanitaire dégradés. Le chantier ne débutera qu'en fin du 1^{er} trimestre 2024.

Entreprises retenues :	HT	TTC
ECO VA NA 15 chemin Emyp Vieux 81100 CASTRES	3 000,00 €	3 600,00 €
ID VERDE 55 Avenue Ernest Renan 31200 TOULOUSE	6 597,98 €	7 917,58 €
Totaux	9 597,98 €	11 517,58 €

Notre conseil municipal est amené à délibérer pour solliciter un soutien financier du Conseil départemental pour le coût de réalisation de cette opération. L'aide sollicitée au taux maximum auprès du Conseil Départemental est de **3 839,19 € HT**.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la demande de subvention proposée par Monsieur le Maire au taux de 40%, soit 3 839,19 € HT
- Que Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA

Transmis au représentant de l'Etat le : 21/12/2023

Publié le : 21/12/2023

